

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENT 1817-00-2025**

---

AVIS est donné que lors de la séance tenue le 22 décembre 2025, le conseil a adopté le *Règlement 1817-00-2025 concernant l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2026*.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et peut être consulté sur le site Internet de la Ville de Beloeil en cliquant sur le lien correspondant ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au [greffe@beloeil.ca](mailto:greffe@beloeil.ca).

Donné à Beloeil, ce 6 janvier 2026.

MARILYNE TREMBLAY, avocate  
Greffière

Consulter le règlement 1817-00-2025.

